UNIVERSITET D'ANTANANARIVO

DOMAINES DES SCIENCES DE LA SOCIETES

MENTION ECONOMIE

NIVEAU L3

****

OPTION : ECONOMIE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

PROMOTION MAMIRATRA

Mémoire

Présenté pour obtenir un diplôme de Licence-es Sciences Economiques

LA MICRO-FINANCE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE CAS DE MADAGASCAR

Par

ANDRY ANDRAINA Tojo Olivier

(N° 50)

Date de de soutenance : 19 février 2018

Encadré par : Dr RAMIANDRISOA Olivier

Année universitaire : 2016 / 2017

REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu, de m'avoir donné tout dont j'ai besoin pour mes études jusqu'à présent.

Je remercie aussi mes parents, mon entourage, tous mes enseignants, et surtout mon encadreur, qui m'a orienté en vue de finir ce mémoire.

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu, encouragé, motivé pour avoir ma licence et surtout de persévérer jusqu'à la fin.

DEDICACE

Je dédie ce mémoire à ma mère adorée qui est à l'hôpital en ce moment. Puisses-tu être fière de moi quoi que je sois.

SOMMAIRE

INTRODUCTION…….1

Chapitre I : introduction générale sur la Microfinance……..3

Chapitre II : Défaillance des programmes des instituts de Microfinance engendrée par leur structure même……18

Chapitre III : blocage des programme de Microfinance dans la lutte contre la pauvreté depuis les bénéficiaires cibles……..……28

CONCLUSION …….37

INTRODUCTION

Baptisée comme le père fondateur de la microfinance, le Docteur Muhammad Yunus par la Grameen bank a réalisé des succès dans la lutte contre la pauvreté pendant le XVII ème siècle au Bengladech. Vingt ans après, la Nation uni a repris la microfinance pour la politique de lutte contre la pauvreté pour les pays en voie de développement.

Dans le contexte des politiques de lutte contre la pauvreté, soutenues par les institutions internationales, la microfinance tient une place importante et apparaît comme un vecteur privilégié. On peut noter dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD,Nations unies), dans les réformes de politique économique soutenues par le FMI l'importance de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. Madagascar est parmi les pays qui ont bénéficié du programme des nations Unies dans la lutte contre la pauvreté, et l'apparition de la loi sur la microfinance abolie par l'Etat en 2005 accroit le nombre des adhérents en octroi de micro-crédit ainsi que les IMF.

Malgré tout, on a pu constater qu'au fur et à mesure que les institutions micro-financier augmentent à Madagascar, le niveau de pauvreté ne cesse aussi de croitre. La question est : quel serait les causes des défaillances des programmes de microfinances à Madagascar ?

Ainsi donc nous procèderons à l'analyse de ce problématique durant le procédé de ce suivant devoir en mettant l'accent sur les revues de littérature durant les temps qui se sont succéder afin d'en tirer les analyses y afférant à notre sujet par rapport aux auteurs qui se sont suivi dans le temps et ouvrages concernant notre sujet.

Ensuite nous énumèrerons les points de causes de défaillance des programmes de la microfinance engendrée par leur structure même ayant causée l'inefficacité de la lutte contre la pauvreté, dans ce chapitre nous aborderons le sujet sur les visions institutionnaliste exagérée des IMF locales ce qui aurait démotiver les ménages a acceder au programme ainsi que leur incapacité à atteindre les plus pauvres.

Enfin notre analyse se concentrera sur les cause de la défaillance de la part des bénéficiaires cibles en étudiant les phénomènes où la microfinance serait devenue un simple moyen de subsistance quotidien, et mettrons l'accent sur les causes due aux liens entre la microfinance et les facteurs socio-culturel provoquant la défaillance des programmes de microfinance de la lutte contre la pauvreté.

Chapitre I : INTRODUCTION GENERALE SUR LA MICROFINANCE

Dans les années 1970, avec la Grameen Bank, Muhammad Yunus développe le microcrédit au Bangladesh et ouvre la voie à de nombreuses autres expériences menées dans le monde entier. Des institutions sont créées pour fournir aux pauvres des moyens de créer leur gagne-pain et les outils pour gérer le risque associé, c'est-à-dire les services financiers normaux qui sont proposés aux catégories plus riches. Le succès de la Grameen Bank qui compte maintenant comme clients plus de 7 millions de Bangladeshies pauvres a connu un écho dans le monde entier. Dans la pratique, il s'est avéré difficile de recopier cette expérience. Dans les pays où les densités de population sont plus faibles, il est beaucoup plus problématique de réunir les conditions de rentabilité pour créer des services et commerces de proximité. Il n'empêche que la Grameen a démontré que non seulement les pauvres remboursent leurs crédits, mais qu'ils peuvent payer des intérêts élevés et que l'institution peut donc couvrir ses propres coûts.

Le but de ce premier chapitre se basera sur le survol historique et la revue de littérature de la microfinance au niveau mondiale qu'en Afrique par le biais de quelques auteurs. A l'aide de la connaissance des structures et histoires de la microfinance Africains on en tirera des analyses dans l'études du cas de Madagascar.

Section 1 : REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA MICROFINANCE

1. *Débat entre welpharistes et institutionnalistes dans la vocation des microfinances*

Malgré les innombrables difficultés méthodologiques qu'implique toute étude d'impact il existe aujourd'hui un consensus plus ou moins établi sur le potentiel ou l'efficacité général du microcrédit en termes de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations participantes mais aussi de profonds désaccords sur la façon de faire évoluer le mouvement.

Le débat entourant la meilleure façon d'alléger la pauvreté à travers les institutions de microcrédit semble particulièrement important aux vues de ce contexte à l'intérieur duquel ils s'inscrivent. Deux camps et deux visions : la vision welphariste et la vision institutionnaliste s'affrontent sur ce terrain, chacune défendant leur vision de ce que devrait être les priorités et le rôle des institutions de microfinance bien qu'elles partagent le même objectif de base : celui de réduire la pauvreté.

Par ailleurs, les tenants de ces deux approches s'entendent sur l'objectif suscité mais s'opposent néanmoins sur un nombre important d'enjeux s'y rattachant. Cette opposition est si vive qu'elle a été désignée comme le « schisme de la Microfinance » (Morduch, 2000).

L'approche institutionnaliste vise en fait à la création d'institutions financières vouées à servir des clients qui ne sont pas servis ou qui le sont insuffisamment par le système financier formel (Woller et al, 1999). Elle prône la création d'un système parallèle d'intermédiaires financiers viable qui servirait les pauvres. La thèse des institutionnalistes repose donc sur l'idée que le microcrédit, aussi efficace soit-il, ne fera jamais de véritable différence sur le niveau général de pauvreté dans le monde si ses opérations dépendent du financement des donneurs (Dugas-Iregui, 2007). Dans la même logique, les institutionnalistes pensent qu'une Institution de Microfinance viable « motivée par la rentabilité » (Woller et al, 1999) et opérant à grande échelle servira plus de clients très pauvres qu'une IMF dont l'objectif est le ciblage et la provision de service à cette même clientèle. Pour cette approche, toute forme de subvention n'est justifiée que pour couvrir les coûts de départ d'une IMF et doit être clairement circonscrite dans le temps. Les mêmes auteurs indiquent que les frais d'intérêts liés aux prêts consentis aux pauvres doivent refléter les coûts d'opérations pour l'institution. En somme, l'approche institutionnaliste considère que la pérennité institutionnelle des Institutions de Microfinance

nécessite l'autosuffisance financière, qui est la mesure du succès d'une IMF (Woller et al, 1999).

C'est vers 1998 que la réplique de ceux qui s'appelleront dorénavant les welpharistes s'organise. Leur position s'articule en fait autour des écrits de Jonathan Morduch (2000) et de Woller et al(1999), tous disent que la viabilité d'une IMF serait plutôt la conséquence de la « capacité d'un programme à produire un résultat suffisamment valorisé par ses bénéficiaires et ses commanditaires de telle façon qu'il reçoive assez de ressources et d'intrants pour continuer leur production ». Ces auteurs soutiennent que, dans la mesure où la survie de l'institution dépend de sa capacité à dégager des profits afin d'attirer le capital privé, la mission social risque d'être reléguée au second plan. Ils dénoncent également la logique selon laquelle l'autosuffisance financière équivaut à l'amélioration du bien-être des populations.

L'approche welphariste est mise en pratique par les IMF de type « familial » (celle faisant du poverty lending). Elle ne vise pas à proprement parler d'éfficacité économique, mais opère plutôt d'un point de vue d'équité sociale et tente de « soulager immédiatement le fardeau quotidien de la pauvreté, comme premier pas aidant les gens à échapper à la pauvreté à long terme » (Dunford, 1998). Les IMF répondant à ces impératifs visent une clientèle composée des plus pauvres, des pauvres économiquement actifs et le but visé est l'autoemploi (Dugas-Iregui, 2007).

Dugas-Iregui (2007) continue en disant que les prêts sont souvent réservés aux femmes car, non seulement elles démontrent de meilleurs taux de remboursements mais aussi le contrôle des revenus et de l'épargne du ménage par ces dernières aurait un effet d' « empowerment » leur permettant d'améliorer leur condition ainsi que celle de leurs enfants.

2. *Micro-finance comme facteur multiplicateur des inégalités*

Une idée largement admise sur la micro-finance est que cette dernière serait destinée à lutter contre l'exclusion bancaire des populations à faibles revenus (Littlefield et *ali.*,2008). Cette idée est largement vérifiée par de nombreuses observations de terrain. Pourtant, elle devrait être relativisée ; car, dans de nombreux cas, les institutions de micro-finance partagent une même clientèle avec les banques commerciales. Dans ces cas, le fossé entre une clientèle bancaire supposée riche et une clientèle microfinancière supposée pauvre n'est que hypothétique et injustifié.

La micro-finance et accroissement de l'exclusion proné par plusieurs ouvrages ont montré que les coûts associés à l'offre des produits et services de microfinance incarnés, notamment par les taux d'intérêt ne constituent pas un frein à la demande de ses produits et services. La demande de microcrédits apparaissant de manière incompressible par rapport au coût de l'offre, cette demande ne peut être considérée comme étant régulée par les taux d'intérêt qui constituent par ailleurs, le principal poste qui alourdit le coût du microcrédit, (Kamalan et Ababacar ,2006).

Toutefois, si pour les clients, les taux d'intérêt ne représentent pas un réel souci alors qu'ils sont considérés prohibitifs, en revanche, certaines pratiques de contrôle et/ou de gestion des portefeuilles de microcrédits apparaissent, elles, plus préoccupantes aux yeux des clients en micro-finance. Une enquête récente effectuée de janvier à mai 2006 portant sur 896 clients dans deux importantes IMF au Bénin a permis de mettre en évidence des pratiques telles que l'affichage public des photos et la séquestration des clients défaillants dans le réseau des CLCAM et le recours aux recommandeurs et ou aux avaliseurs ou encore la relance des chargés de prêts en groupe au PADME, Kamalan (2007).

Notons toutefois que, si d'un point de vue légal ses pratiques pourraient être remises en cause du fait de leur caractère « avilissant » pour le client (surtout l'affichage de photos et la séquestration), elles sont néanmoins parfaitement tolérées ou acceptées et reconnues par la société béninoise. Néanmoins, il est probable que ces pratiques aient engendré chez certains clients des processus d'exclusion et ou de dénigrement pour eux-mêmes et/ou pour les membres de leurs familles. Le fait d'être affiché ou d'être séquestré ou le fait de voir « débarquer » chez un client, de manière bruyante, un groupe d'agents gestionnaires de micro-crédit, est ressenti par les clients comme des déshonneurs et des malheurs.

Subir ces pratiques un jour, c'est porter la honte pour toujours ; car les conséquences sociologiques et psychologiques sont d'une portée considérable tant pour le client défaillant que pour son entourage.

Certains clients interrogés préféreraient « se donner la mort » plutôt que de vivre de pareilles situations de honte pour eux-mêmes et pour leur famille car ils craignent ainsi de se retrouver en rupture de liens sociaux. Pour ces clients, l'exclusion, c'est le fait d'être seul et isolé, privé

des rapports d'entraide et de solidarité générés par les liens sociaux ; lesquels pourraient constituer un rempart contre la pauvreté.

Cette déconstruction sociale conduit donc à une double sanction : celle de ne plus pouvoir accéder aux services financiers, tant que le problème d'impayé n'est pas résolu, et celle de perdre le capital « image » dont jouit le client dans son milieu de vie. De ce point de vue, l'exclusion, c'est la forme la plus détestable de la pauvreté aux yeux des clients. Pourtant, les supposées « bonnes pratiques » de la micro-finance ne s'embarrassent guère de moral, pourvu qu'elles marchent. Et en l'occurrence, ces pratiques marchent puisqu'elles sont suffisamment dissuasives.

D'autre part, le fonctionnement des « bonnes » pratiques de la micro-finance développe une approche institutionnelle des droits sociaux autour des notions d'inégalité, de discrimination sexuée et d'exclusion fondée sur une logique sexuée.

3. *Micro-finance et accroissement des revenus*

Certaines études d'impacts jugées très optimistes soutiennent que l'accès aux microcrédits contribuerait à une amélioration des revenus des clients cibles (FENU, 2003). D'autres études d'impact moins optimistes affirment que la contribution de la micro-finance serait marginale ou non significative (Baumann, 2001). Enfin, d'autres études jugées pessimistes, soutiennent que la microfinance aurait une contribution négative sur les revenus des clients cibles. Dans cette dernière catégorie d'étude, deux arguments sont avancés à savoir : le surendettement et les conséquences sociales de l'accès incontrôlé au crédit comme la servitude par dette et le suicide.

3.1- Micro-finance et surendettement

S'endetter plus qu'il ne faut n'est pas un phénomène nouveau. Avec le crédit usurier, il est possible que le phénomène du surendettement soit un problème antérieur à la micro-finance. Mais, loin d'être l'occasion d'aborder ce problème pour y apporter des solutions, la micro-finance devient de plus en plus, dans de nombreux cas, un facteur aggravant. Si pour les clients des IMF de l'Afrique de l'Ouest notamment au Bénin et en Guinée, le phénomène

du surendettement est probablement existant mais moins connu, en revanche, il fait l'objet d'étude depuis plusieurs années en Inde, Guérin (2005), Servet (2006).

Héliès (2007) montre comment le surendettement est un chemin vers l'extrême pauvreté pour plusieurs ménages ruraux du Sud de l'Inde, essentiellement ouvriers agricoles et très petits paysans ; clients des IMF locales. Dans le contexte indien, le surendettement aurait pour cause principale des emprunts usuriers pour des dépenses agricoles. Mais, il ne touche pas que des agriculteurs et n'est pas uniquement lié à des aléas climatiques et au marché. Selon l'auteur, il existerait aussi des cas fréquents de surendettement chez des populations urbaines et salariées, clients des institutions de micro-finance.

Pour comprendre les phénomènes d'endettement puis de surendettement, l'auteur suggère de prendre en considération la « vulnérabilité » qui selon lui, est un indicateur des conditions économiques et sociales bien plus clair que la pauvreté. La vulnérabilité des ménages ruraux du Sud de l'Inde explique l'accroissement de leur besoin, à différents moments de leur vie, de sommes d'argent élevées par rapport à leurs ressources immédiatement disponibles. Parallèlement, les services financiers sont très nombreux et actifs dans cette région de l'Inde. En conséquence, prendre des crédits, et donc s'endetter,est un choix très répandu et relativement aisé.

D'après les statistiques du gouvernement indien, près de 75 % des agriculteurs du Tamil Nadu seraient endettés auprès du secteur formel d'un montant moyen de 24 000 roupies (soit environ 380 €, l'équivalent d'une année de revenu pour des ouvriers ou très petits paysans). L'auteur rapporte que 91 % de la population rurale est endettée : 54 % l'est à plus d'un an de revenu moyen et 35 % à plus de deux ans de revenus moyens. Le capital moyen disponible des ouvriers agricoles et petits agriculteurs qui pourrait couvrir les dettes, est de moins de 10 000 roupies (moins de 160 €) pour 4 % d'entre eux et de moins de 5 000 roupies pour 2 %. La majorité des familles sont donc très vulnérables aux chocs et ont une marge de sécurité très faible.

3.2- Micro-finance, servitude pour dette et suicide

La servitude pour dette est définie par Guérin (2004) comme l'état d'un débiteur dans l'obligation de travailler pour un créancier gratuitement ou contre une très faible rémunération

du fait d'une dette qu'il a contractée auprès de ce créancier. Ce phénomène de servitude est la conséquence du surendettement.

Aucune étude n'est faite sur ce sujet pour les clients des IMF en Afrique de l'Ouest alors que ce phénomène est très fréquent en Inde. Il apparaît lorsque les clients, incapables de rembourser une dette par le biais de leurs revenus, ils (souvent des familles entières) proposent au créancier des biens ou leur force de travail. Inversement, certaines familles peuvent avoir recours, de façon délibérée à la servitude pour éviter de se surendetter. Elles préfèrent gager leur force de travail plutôt que d'avoir recours à des formes de prêts usuraires ou susceptibles de leur faire perdre leur terre, Servet (2006). Pour ces clients, l'humiliation, la honte et le déshonneur seraient bien plus difficiles à supporter que la perte de biens ou l'obligation de travailler.

Enfin, on évoque les conséquences sociales d'une offre exacerbée de microcrédits aux populations pauvres et/ou vulnérables. Ce sont les cas les plus extrêmes de déviances de fonctionnement de la micro-finance ou les conséquences du fonctionnement mercantile outrancier de certaines parmi elles. Par exemple, C. Fouillet (2006) rapporte de nombreux cas de suicides des clients des IMF dans l'Etat de l'Andhra Pradesh en Inde. Les causes qui expliqueraient ces suicides sont d'une part les coûts réels et coûts cachés exagérément élevés du microcrédit : taux d'intérêt, dépôt de garantie, assurance décès, épargne non rémunérés, etc. Il évoque d'autre part, les méthodes dégradantes et avilissantes pratiquées par les agents de crédits pour « pousser » les clients à rembourser leurs dettes : harcèlement verbal et sexuel, prostitution, enfermement, confiscation des biens, humiliation publique,etc.

Pour conclure, disons que la compréhension de la micro-finance semble, depuis de nombreuses années, se réduire à des enseignements généraux qui soutiennent par exemple que : la micro-finance est destinée aux exclus du système bancaire ; à une clientèle pauvre ; en majorité des femmes ; destinée au financement de projets et d'activités génératrices de revenus, etc. Rester à ces enseignements d'ensemble, c'est refuser de comprendre les dynamiques internes qui codifient le fonctionnement de ces ensembles dont la compréhension livre parfois des informations dérangeantes sur la réalité de la micro-finance et son fonctionnement, par exemple, l'existence d'institutions qualifiées de « préteurs prédateurs » qui non seulement prêtent peu aux pauvres, mais prêtent surtout avec des coûts et des

pratiques qui sont à la limite de l'abus.

Une analyse plus détaillée des comportements de certaines IMF permettrait de révéler la tendance de plus en plus grande vers la « *marchéisation* » de la solidarité, à l'opposition des « pauvres passifs » aux « pauvres entreprenants » **(**Servet, 2005). Autrement dit, dans le souci d'améliorer la qualité de leur portefeuille, et sous la pression des organismes prestataires de fonds, nombres d'IMF recourent à des pratiques discriminatoires dans la fourniture des produits et services financiers aux populations cibles.

On peut comprendre que ce processus de *filtrage de second degré*[1] est plutôt destiné uniquement à la protection des institutions elles-mêmes, qui, par souci de préserver leur notoriété et la qualité de leur portefeuille de crédits, ciblent plus les moins pauvres des pauvres et les personnes vulnérables sur qui, elles peuvent exercer diverses formes de pression. En outre, l'incidence de la micro-finance sur les indicateurs de développement humains reste toujours à prouver.

4. *La microfinance et ses parcours dans les continents*

L'Asie est la plus développée dans le monde en matière de volume des activités de microfinance (Weiss J., Montgomery H., and Kurmanlieva E., 2003). Les expériences les plus réussites ont été instauré en Bangladesh et en Indonésie. Le BRAC est une organisation non gouvernementale crée au Bangladesh en 1972, elle est spécialisé dans le développement rural. Tandis que l'Indonésie, elle a connu une réussite exemplaire d'une banque destinée à la promotion de l'agriculture, c'est la Banque Rakyat d'Indonésie « BRI » crée en 1950.

Une expérience très connue en Amérique Latine est celle de la Bancosol en Bolivie, qui née en 1992 d'une fondation pour la promotion et le développement des micro-entreprises « PRODEM ». (Devo V.B., 2001). Cette structure, à but non lucratif, offrait des crédits et des formations aux travailleurs indépendants défavorisés. Elle est reconnue comme la première banque commerciale privée dans le monde entièrement dédiée au financement des micro-entreprises. Le modèle brésilien est précurseur en la matière. C'est l'un des premiers modèles

[1] Le premier ayant été fait par les banques commerciales.

au monde qui ont montré leur efficacité en termes de lutte contre la pauvreté. En effet, le système brésilien gère plus de 50 millions de personnes et 13,5 millions de familles pauvres.

C'est un programme très large. Les Brésiliens ont eu recours à des mécanismes et un appareil de gestion qui est totalement décentralisé. Les 50 millions de personnes sont réparties sur environ 15 Etat fédérés dans ce pays. Le modèle brésilien est basé sur un système intégré et centralisé avec des modalités d'informations intégrant tous les transferts sociaux. L'idée principale de ce système est de ne pas donner une aide mais plutôt un soutien financier en contrepartie d'une activité.C'est une aide conditionnelle qui vise à intégrer socialement cette population.

En reconnaissant de l'importance du secteur des micro-entreprises, la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fond Africain de Développement (FAD) ont élaboré le programme AMINA pour soutenir les programmes de micro financement en Afrique.

En ce qui concerne les pays de l'Europe, on peut considérer le modèle français qui est caractérisé par la diversité et l'ancienneté des expériences. En effet, le réseau des Caisses d'Epargne remonte au début du 19e siècle. De même, le formule des banques populaires et celle du Crédit Agricole notamment, sont veuilles de plus d'un siècle.

Les expériences en matière de microfinance sont multipliées de part et d'autre à travers le monde. La tendance générale est de mettre en place des institutions financières pérennes qui auront la capacité de fonctionner comme les autres institutions financières classiques pour assurer le rôle de lutte contre la pauvreté.

Section 2 : LA MICROFINANCE EN AFRIQUE

1. *L'origine africaine*

Avant l'arrivée de la finance moderne, les populations Africains avaient leurs manières de s'entraider entre eux afin de se libérer de la pauvreté.

1.1. Les travaux en groupe

Certaines familles, moins nombreuses, lorsqu'elles sont submergées par les travaux champêtres, font appel à leurs parents ou amis pour les aider. A cette occasion, elles peuvent préparer de la nourriture ou de la boisson à base de céréale pour leurs invités. C'est une des prémices de la microfinance africaine basée sur la solidarité et le crédit en nature. Si quelqu'un vient travailler dans votre champ, vous avez une dette morale d'aller l'aider vous aussi. Cette pratique continue encore, mais prend d'autres formes. Des groupes de jeunes travaillent dans les champs des particuliers. Le fruit de leur travail est redistribué entre eux ou employé à faire une opération qui va dans leur intérêt commun.

1.2. Les tontines

La tontine est le fait qu'un groupe de personnes cotisent pour donner à l'une d'elles et à tour de rôle. Les femmes continuent à faire recours à cet emprunt. Cela permet de faire des achats importants. L'avantage, c'est qu'il n'y a pas de taux d'intérêt.

Il importe de préciser que l'intérêt, c'est ce que rapporte l'argent emprunté. Le taux d'intérêt est un indicateur précis de la location de l'argent prêté. Cette valeur doit être versée au prêteur en plus du capital.

L'inconvénient de la tontine, c'est qu'on attend longtemps son tour. Lorsqu'un ou deux membres sont en difficulté, on n'a pas la totalité de la somme espérée qui est parfois programmée pour une activité précise. Toutefois, le succès de la tontine repose sur le principe de la stricte égalité, la confiance et le contrôle non hiérarchique.

1.3. Les banquiers ambulants (usuriers)

Ce sont des personnes qui prêtent de l'argent, souvent à des taux d'intérêt exorbitants, surtout aux anciens combattants et à certains fonctionnaires contre la détention de leurs

documents de paiement de salaire ou de propriété. Parfois, ces usuriers gagnent pratiquement les traitements de leurs créanciers à leur place (ils les accompagnent aux guichets), retirent leur part avec intérêt et remettent le reste aux intéressés.

Les clients de ces prêteurs atypiques ne cessent de s'endetter. A peine ont-ils fini de payer leur dette qu'ils empruntent de nouveau. Tout ce qu'ils ont gagné a servi à payer la dette précédente. C'est une situation qui déstabilise les emprunteurs. Ceux-ci deviennent de plus en plus pauvres.

C'est l'implantation des établissements de microfinance qui a fait reculer ces usuriers qui exercent dans l'illégalité et parfois même dans la clandestinité. Néanmoins, leurs services continuent à être appréciés favorablement par certaines couches de la population, parce qu'ils sont prompts, directs et sans condition.

1.4. Les caisses villageoises

Les caisses villageoises d'épargne et de crédit sont des « petites banques » dont les villageois se dotent pour sécuriser leur épargne et la faire fructifier, en accordant des crédits à des individus ou à des groupes qui en sont membres.

Les villageois fixent en commun les règles de fonctionnement de leur caisse, désignent un ou plusieurs gérants, tandis qu'un comité de crédit étudie et décide de l'octroi des crédits, en assure le suivi et le recouvrement assisté du gérant. Par principe, la caisse villageoise mobilise l'épargne locale pour la réinjecter dans l'économie du village. Mais ces règles de fonctionnement sont circonscrites dans les localités bien précises et varient selon les groupes. Leur interprétation prête parfois à confusion et les plus malins détournent parfois l'argent commun. Au plan national, au niveau des pays africains, il y a eu des abus. Les individus mal intentionnés parcourent des villages pour collecter l'épargne des paysans, en leur promettant une aide des organismes internationaux en appui à leur épargne.

C'est ainsi que les gouvernements se sont vus obligés de contrôler cette activité parce qu'ils croient qu'ils jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté.

2- La structure de la microfinance à Madagascar

Dans la grande ile, le secteur de la microfinance continue à gagner de plus en plus du terrain. Il concerne non seulement les IMF mutualistes et non mutualistes mais il commence également à intéresser les banques et les autres types d'établissements de crédit qui l'ont auparavant dédaigné. Cependant, ce sont encore les IMF qui servent le plus la population défavorisée.

2.1. Les IMF mutualistes

Les IMF mutualistes sont animées par l'esprit d'entraide et de coopération. Leurs excédents d'exploitation ne sont pas distribués mais renforcent le capital ou financent les ristournes.

Les actionnaires sont constitués par les membres qui, lors des délibérations, sont régis par le principe « un homme, une voix » quelque soit le nombre de parts sociales dont ils sont détenteurs.

Les membres des organes d'administration sont des élus par les adhérents en assemblée générale et assurent bénévolement leur mission. La gestion de l'institution est confiée à un exécutif souvent, jusqu'à récemment, ancien assistant technique auprès du réseau. Leurs honoraires sont financés par des subventions de bailleurs de fonds étrangers. Des techniciens locaux aident l'exécutif en tant qu'animateurs, inspecteurs ou développeurs. Comparés à leurs responsabilités, leurs salaires peu motivants sont sources de fréquentes rotations.

Les IMF mutualistes sont en général organisées en réseaux de forme pyramidale. Au sommet se trouve la structure faîtière à laquelle sont rattachées les caisses de base. Les grandes décisions en matière d'orientations politiques sont prises au niveau faîtier. Le conseil d'administration est composé des élus issus des caisses de base. Certaines d'entre elles sont représentées dans les villages par des guichets ou des points de vente.

2.2. Les IMF non mutualistes

Les IMF non mutualistes peuvent être classées en deux groupes qui se distinguent par leurs objectifs :

D'une part, celles qui, formées en association, s'assignent une mission d'ordre social et distribuent des petits crédits en fonction des fonds dont elles sont dotées. Certains réseaux comportent de nombreux guichets couvrant plusieurs régions du pays. En plus des activités bancaires, cette catégorie d'institutions dispense des formations à l'intention de la frange de la population la plus défavorisée en vue de les aider à la création de microentreprises individuelles ;

D'autre part, celles, constituées en sociétés commerciales, qui opèrent généralement avec un but lucratif sur la base de capital assez conséquent. Ces dernières sont gérées d'une manière plus professionnelle. La valeur des crédits individuels qu'elles distribuent est plus élevée que pour les IMF à vocation sociale ; il en est de même du volume de leur portefeuille.
Avec l'adoption de la loi sur la microfinance, cette catégorie est désormais autorisée à collecter des dépôts.

2.3. Les établissements de crédit spécialisés dans la microfinance.

L'adoption en 2005 d'une loi unique sur les activités de microfinance qui régit à la fois toutes les catégories d'institutions, qu'elles soient mutualistes ou non mutualistes, a ouvert la porte aux investisseurs étrangers. Ainsi, dès la fin de 2006, trois établissements de crédit qui se spécialisent dans la microfinance, ont obtenu leur agrément. Ce sont des établissements fortement capitalisés et visant un but lucratif. Installés dans la capitale et dans quelques grandes villes, ils deviennent des concurrents que les IMF déjà installées ont à affronter malgré l'inégalité des moyens et la divergence des objectifs.

2.4. Les banques classiques.

Les établissements de crédit qui ont jusqu'alors réservé leurs opérations aux mieux nantis, se sont désormais tournées vers la clientèle plus pauvre en éliminant le seuil minimum d'épargne, en offrant directement des petits crédits, en accordant des lignes de financement aux IMF ou en participant à leur capital.

2.5. Trois niveaux d'IMF selon leurs risques

La loi sur les activités de microfinance a été adoptée en 2005. Il s'agit de la première loi régissant ce type d'activités et qui s'applique aussi bien aux IMF mutualistes que non mutualistes. Elle cherche à permettre à toutes les initiatives de microfinance, y compris les petites, de s'institutionnaliser et de fonctionner dans un cadre sécurisant.

En effet, pour le législateur malagasy, l'offre de services de microfinance est une activité bancaire, et les IMF, au même titre que les banques, sont des établissements de crédit. L'exercice d'activités bancaires est conditionné à l'obtention de l'autorisation préalable de la CSBF, la seule autorité de contrôle qui est, en outre, chargée de surveiller le bon fonctionnement des établissements de crédit et, le cas échéant, de les sanctionner.

La loi prévoit trois niveaux d'IMF. Selon son degré de développement, les risques auxquels elle s'expose du fait de ses opérations bancaires et de son mode de fonctionnement, l'IMF est classée dans l'un des trois niveaux prévus.
Les textes d'application précisent, entre autres, les formes juridiques, le capital minimum et les opérations autorisées :
- Aux IMF de niveau 1 qui sont considérées comme à risques mineurs, étant donné la taille réduite de leurs opérations, une « licence » est accordée et l'intervention de la CSBF se limite à s'assurer de l'existence d'une structure légère de gouvernance et de la régularité des opérations bancaires.
- Les IMF 2 et IMF 3 doivent obtenir l' « agrément » de la CSBF préalablement à l'exercice de l'activité et sont soumises à la supervision de celle-ci. Les IMF classées dans ces deux niveaux se distinguent par la taille respective de leurs opérations ainsi que par la structure de leur gouvernance et le degré de professionnalisme de leur gouvernant.

Chapitre II : DEFAILLANCE DES PROGRAMMES DES INSTITUTS DE MICROFINANCE ENGENDREE PAR LEUR STRUCTURE MÊME

Les réponses au présent problématique sur le lien entre la pauvreté et la microfinance est un sujet a large densité, plusieurs causes pourraient être lié à la défaillance de la lutte contre la pauvreté par l'issue de la microfinance, mais ce qui serait évident c'est que les analyses avancées par les différents auteurs sur les cas de différentes pays et continents sont loin d'être les mêmes. Ces résultats varient en fonction du pays et des continents dont ils appartiennent et les impacts des programmes de microfinance changent selon les paramètres socio-économiques de chaque type de bénéficiaires.

Dans le cas de Madagascar, ces défaillances résideraient dans la structure même des instituts de microfinances locales qui ne s'adapterait pas à la situation socio-économique des populations cibles des institutions et n'est pas assez convainquant pour les pousser à bénéficier des programmes.

Notre second chapitre se basera sur l'analyses de la cause qui démotive le ménage à adopter le programme de microfinance pour sortir de la pauvreté.

Section 1 : LA VISION INSTITUTIONNALISTES EXAGEREE DES IMF

A titre de rappel, il est jugé utiles de rappeler que la vision institutionnaliste de la microfinance prône à ce que les IMF soient rigoureux en termes de fixation de son taux d'intérêt liés aux couts de fonctionnement et divers frais de la transaction financier en microfinance. La vision institutionnaliste se préoccupe avant tous de la pérennité de l'IMF en se détachant des ravitaillements financiers des bailleurs de fonds.

Toutefois, cette vision institutionnaliste des IMF dépassent les limites des vocations traditionnels de la microfinance basée sur le système de Muhammad Yunus au départ en dépassant l'idéologie de départ.

1. Des taux de marque trop élevé changeant en profit

Le taux de marque des microfinances se forme par l'analyse des couts liée à la transaction des crédits octroyé pour le bénéficiaire, le taux de risque en est un élément important dans le concept, alors que si le créancier est bien solvable et qu'il réussit à rembourser le crédit à temps, ce dernier se change en profit pour le créditeur.

Les causes des profits élevé des IMF locales sont due à la hausse des taux de marques prises par ces IMF,ainsi les crédits octroyés deviennent justes des marchandises à revendre comme les autres et perdent ses vocations de luttes contre la pauvreté.

Figure 1 : **Evolution du secteur de la microfinance de Madagascar 2012-2016**

En milliards d'ariary En %

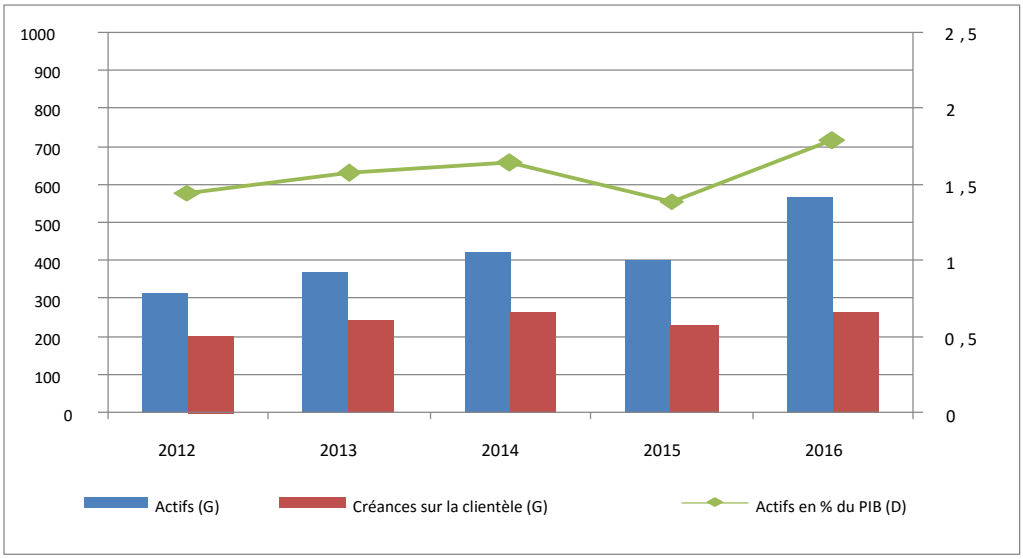

Source : Banky Foiben'i Madagasikara.

Selon le rapport sur « la stabilité financière de Madagascar en 2016 » faite par la banque centrale, La taille de la microfinance a considérablement augmenté en 2016, qui a vu son actif plus que tripler en un an.

Par ailleurs, comme sur les années passées, le rythme d'octroi de crédits s'est quelque peu ralenti. Cela s'explique, entre autres, par des problèmes de remboursement de prêts de certains clients. La part des « prêts et avances à la clientèle » a continué de diminuer et ceci au profit de placements financiers dans les établissements de crédit et autres institutions financières, ainsi que dans les Bons de Trésor et titres assimilés.

La principale cause de la diminution de la demande de crédit au niveau des IMF sont causée par la hausse de le marge prise par ces derniers, si ses marges élevées peuvent diminuer et se compensent par l'augmentation des nombres d'octroi de crédit due à la diminution des couts, les IMF reprendrons leurs vocations d'origine et peut influencer sur la lutte contre la pauvreté. Ainsi les principales causes de la défaillance des programme de microfinance serait liées aux cout trop exagérée de la part des institutions de microfinance transféré dans le taux

d'intérêt, qu'on analysera dans la section suivante et ce qui démotive le menage a adopter le programmes.

2. *Taux d'intérêt trop élevé engendrant un taux de rentabilité interne (TRI) désagréable.*

Le microcrédit aurait pour mission le financement d'activité génératrice de revenu permettant aux pauvres exclus du système financier traditionnel de posséder de microentreprise afin de leurs permettre de diversifier leurs sources de revenus. Les résultats des enquêtes menées à Madagascar par l' INSTAT en Décembre 2010 montrent une augmentation rapide du nombre de ménages possédant au moins une entreprise non agricole voir 34,8% en 2010 contre 26,9% en 2005, plus nombreux en milieux urbain qu'en milieu rural qui serait de 42,5% contre 32,6% en 2010. Le nombre d'unité de production individuel (UPI) non agriculture, élevage et pêche à Madagascar est estimé à 2.282.500 unités dont 99,9% sont classés comme des unités de production informelles en 2012 selon l'INSTAT. Environ 71% des unités de production informelles se trouvent localisées en milieu rural.

Parmi tous ces chiffres de l'INSTAT il est souvent important aussi de constater que seulement 6% de ces micro entrepreneurs ont adoptés une politique de demande de crédit auprès des IMF. Les causes de ce dernier seraient d'après l'enquête dues aux exigences des garanties trop nombreuses et au démarches trop complexes, intérêts trop élevé et échéance trop courte ainsi que montant de crédit insuffisant.

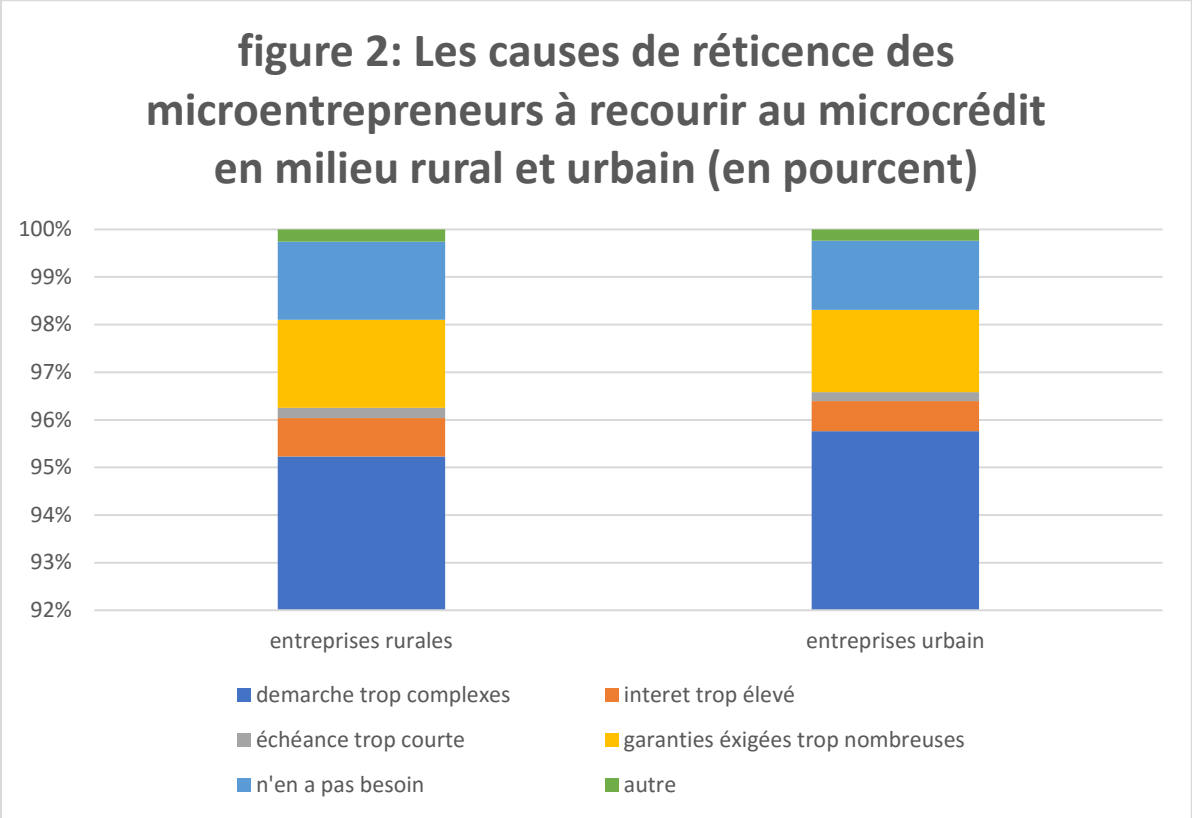

Source : INSTAT (ENEMPSI 2012)

On peut constater dans cette figure ci-dessus que les entreprises rurales sont plus nombreuses que les entreprises urbaines à se plaindre des taux d'intérêts trop élevés et inversement pour le cas des démarches qui sont trop complexes pour les entreprises en milieu urbain.

Serait-il possible alors d'évoquer que le système d'octroi en microcrédit serait différent en milieu rurale et urbain ? ou bien ces données seraient davantage dues aux paramètres de temps qui ne serait pas très abondante en milieu urbaine pour que les protocoles d'octrois soient trop complexes pour eux, ou de la rencontre a des taux de rentabilité interne très basse ou voire même négatif en milieu pour que ces entreprises en milieu rurale voient le taux d'intérêts trop élevé.

En tous cas il est clair que les entreprises informelles en zone rurale l'emportent en nombre jusqu'à 71% sur les producteurs informels urbains d'après l'INSTAT alors que ce sont ces producteurs informels qui sont les plus constaté à avoir recours à la demande de crédit, et ceux mêmes qui optent pour l'idée que le taux d'intérêt soit trop élevé mettant leur taux de rentabilité interne (TRI) en état critique ou même négatif et leur poussant à refuser les offres de crédit et les programmes de microfinance.

Section 2 : LA STRUCTURE DES MICROFINANCE N'ATEIGNANT PAS LES PLUS PAUVRES

1. Les IMF a eu des structures défaillantes dans le monde sur l'atteinte des plus pauvres

Bien que la plupart des IMF affichent un objectif d'accessibilité élargie des pauvres aux services financiers, rares sont celles qui mènent une politique de ciblage volontariste en faveur de cette catégorie de population.

Les opérateurs jugent en effet souvent inutile de dresser une liste de critères stricts d'éligibilité, considérant que les caractéristiques des prêts qu'ils octroient (prêts de faible montant et à court terme, remboursements rapides et fréquents, etc.) n'intéressent pas les populations les plus favorisées, induisant de ce fait naturellement leur « auto-exclusion »[2]. Mais cela signifie-t-il pour autant que le micro-crédit atteindrait en priorité les plus pauvres ?

Quelques études se sont attachées à comparer le niveau de pauvreté de la clientèle des IMF à celui de leur territoire d'intervention. L'étude de Navajas et al (2000) sur la Bolivie, par exemple, compare le niveau de pauvreté d'un échantillon de 588 clients de cinq IMF (BancoSol, Caja Los Andes, FIE, Sartawi et PRODEM) avec le niveau de pauvreté de la population de La Paz.

Les constatations suivantes ont suivi l'les études :

1) les cinq IMF prises dans leur ensemble ne touchent pas les plus pauvres des pauvres, mais les individus qui se situent soit juste au-dessus, soit juste en-dessous de la ligne de pauvreté ;

2) les opérations de prêts à des groupes de caution solidaire atteignent davantage les plus pauvres que les opérations de prêts à des individus ;

3) les IMF intervenant en milieu rural touchent davantage les plus pauvres que les celles intervenant en milieu urbain.

Dans une étude sur deux villages situés au nord du Bangladesh, Amin *et al* (2001) examinent quant à eux dans quelle mesure les membres de trois programmes de microfinance (Grameen Bank, BRAC et ASA) étaient, avant leur adhésion, dans une situation de plus grande pauvreté et de plus grande vulnérabilité que les individus n'étant pas membres de ces institutions.

[2] La BRAC et la Grameen Bank font partie des IMF qui mènent une politique de ciblage volontariste en n'autorisant pas (en principe) les ménages dotés de plus de 0,5 acre de terre à accéder à leurs services financiers.

Pour ce faire, les auteurs mobilisent deux enquêtes : l'une réalisée en 1991/92, avant que les trois IMF ne soient véritablement présentes dans les villages ; l'autre réalisée en 1995, après implantation effective des trois IMF.
L'indicateur de pauvreté retenu est un indicateur de pauvreté monétaire. L'indicateur de vulnérabilité, quant à lui, mesure la capacité des ménages à se protéger contre la variabilité de leurs revenus.

Les résultats de l'étude suggèrent que :

4) les IMF parviennent à atteindre les ménages pauvres mais qu'elles échouent à atteindre ceux qui sont vulnérables dans l'un des deux villages (le plus pauvre).

5) En poussant davantage l'analyse, les auteurs montrent que les ménages à la fois pauvres et vulnérables ne sont pas touchés par l'intervention des IMF dans le village le plus pauvre.

Dans une autre étude portant sur une seule de ces trois institutions (la BRAC) mais réalisée à une échelle géographique plus large et retenant une définition plus large de la pauvreté (Evans et al, 1999),
deux faits stylisés émergent :

6) les ménages les plus pauvres ont une plus forte probabilité d'être membres de l'IMF et sont donc sur-représentés au sein de la clientèle ;

7) la majorité des ménages pauvres, tout en étant éligibles, ne sont pas membres de l'IMF. Ce faible taux de couverture n'est pas seulement lié à une insuffisance de l'offre de services financiers de la part de l'IMF, mais également à un phénomène d'auto-sélection au sein des populations éligibles. Les ménages de petite taille, ne possédant aucune terre et dont la femme n'est pas ou peu instruite se caractérisent ainsi par un faible taux de participation.

Une dernière étude (Coleman, 1992), portant sur des projets de microfinance intervenant dans le nord-est de la Thaïlande, montre que :

8)en dépit d'une volonté affichée de cibler prioritairement les ménages les plus pauvres, ils touchent majoritairement les ménages qui, au moment de leur implantation dans les villages, étaient les mieux dotés en terre.

9)aucun des villageois enquêtés ne semble percevoir les projets comme des interventions prioritairement destinés aux pauvres.

En bref, la structure de certain IMF même s'ils se ventent d'exister au service des pauvres, n'arrivent pas à atteindre les ménages les plus pauvre car soit les ménages les plus pauvres s'auto-excluent du programme par leur vulnérabilité et niveau d'instruction, soit la structure même des IMF ne reflètent pas autant l'idée de cibler les plus pauvres.

2. *L'auto-exclusion par faute de structure des IMF et mal répartition*

Le cas de la grande île en matière d'auto exclusion en microfinance se montre de façons différentes des cas du monde. Dans les analyses précédentes on avait constaté que les IMF a structures mutualistes ont beaucoup de chance à atteindre les ménages les plus pauvre et les plus vulnérables que ceux qui ne le sont pas alors que la répartition des IMF à Madagascar selon la CSBF se répartissent dans le tableau suivant classé selon leur forme juridique et leur niveau :

Tableau 1 **: Liste des IMF de Madagascar selon leur Niveau, forme juridique et nombres de points de services**

Nom des IMF	**Niveau**	**Forme juridique**	**Nbr de points de services**
ACEP Madagascar	3	Société Anonyme	12
CECAM	3	Société cooperative	211
TIAVO	2	Société a capitale variable	12
OTIV	2	Société cooperative	116
Fanampiana ivoarana S.A	2	Société Anonyme	1
Vola Mahasoa s.a	2	Société Anonyme	26
MECI	2	Société cooperative	1
Mamelasoa SARL	1	SARL	1
PAMF	3	Société Anonyme	13
Mada credoti	2	Société Anonyme	2
Mampita	1	Association	1
Vahatra	1	ONG	10
CEFOR	1	Association	12
Mutuelle Mandrare	2	Société cooperative	38
Mutua Fide Microfinance	1	Association	1
Hardi finance	1	ONG	1
TITEM	1	Association	1
ORDIMIC	1	Association	1
Vakinankaratra tsimisaramianakavy	1	ONG	7

Source : CSBF 2017

La répartition des IMF selon ce tableau indique l'abondance des IMF a société coopérative à Madagascar. Marqué par la CECAM et l'OTIV qui remplit presque toutes les régions, les IMF mutualistes envahies Madagascar.

En bref l'hypothèse que les structures des microfinances à Madagascar et leur mal répartition dans l'îles soit les causes de l'auto-exclusion des ménages les plus pauvre n'est pas vérifié. Ainsi donc il y aurait d'autre facteur lié à l'inefficacité de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté appart cette hypothèse.

Chapitre III : BLOQUAGE DES PROGRAMME DE MICROFINANCE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DEPUIS LES BENEFICIAIRES CIBLES

Précédemment on a pu voir les phénomènes liés à l'inefficacité des programmes de microfinance venant des institutions micro financiers n'insistant pas le ménage à utiliser le services et créant un auto-exclusion volontaire de la population devant en bénéficier.

L'exclusion financière et bancaire est un phénomène qui entrave l'intégration sociale et économique des personnes exclus. En effet, ce phénomène a émergé partout dans le monde et spécifiquement dans les pays en développement.

Il convient toutefois de préciser qu'il y a toujours une confusion entre l'exclusion financière et l'exclusion bancaire malgré que l'exclusion financière soit un concept qui associe à la fois l'exclusion bancaire[3], l'incompréhension des phénomènes financières et la situation de déséquilibre économique. Une personne est socialement exclue si elle ne participe pas aux activités clés de la société dans laquelle elle vit. Un lien de causalité a été établi entre l'exclusion sociale et l'exclusion financière.

Dans ce chapitre à venir, notre étude se focalisera sur les causes de l'exclusion financière frappant la majorité de la population africaine que malgache leur empêchant de bénéficier des services de microfinance entrainant le non productivité des IMF pour la lutte contre la pauvreté.

[3] L'exclusion bancaire concerne les difficultés d'accès et d'usage des produits et services bancaires ; comme le faite d'être privé d'un compte bancaire ou de ne pas savoir lire son propre compte.

Section 1: LA MICROFINANCE DEVENU UN SIMPLE MOYEN DE SUBSISTENCE QUOTIDIEN POUR LES BENEFICIAIRES

1. Le Surendettement par le microcrédit

L'accroissement des endettements des ménages durant ces 4 dernières années constatées par la banque centrales justifies parmi tous la familiarité des ménages locaux au recours au crédit en cas de manque en monnaie. Alors que le facteur de surendettement ne soit pas nouveau dans les pays pauvres comme Madagascar, celui-ci engendre une indifférence faces aux programmes de lutte contre la pauvreté par le biais des octrois de crédit.

Selon la banque centrale, la dette financière des ménages s'est élevée à 1 408,7 milliards d'ariary à fin 2016, contre 1 208,9 milliards d'ariary en 2015. Elle s'est accrue à 4,4 pour cent du PIB en 2016, après s'être stabilisée à 4,2 pour cent durant les deux dernières années. Ce ratio ne comptabilise que les dettes financières des ménages, contractées auprès des établissements de crédits formels résidents.

Figure3 : Evolution de l'encours e la dette des ménages 2013-2016

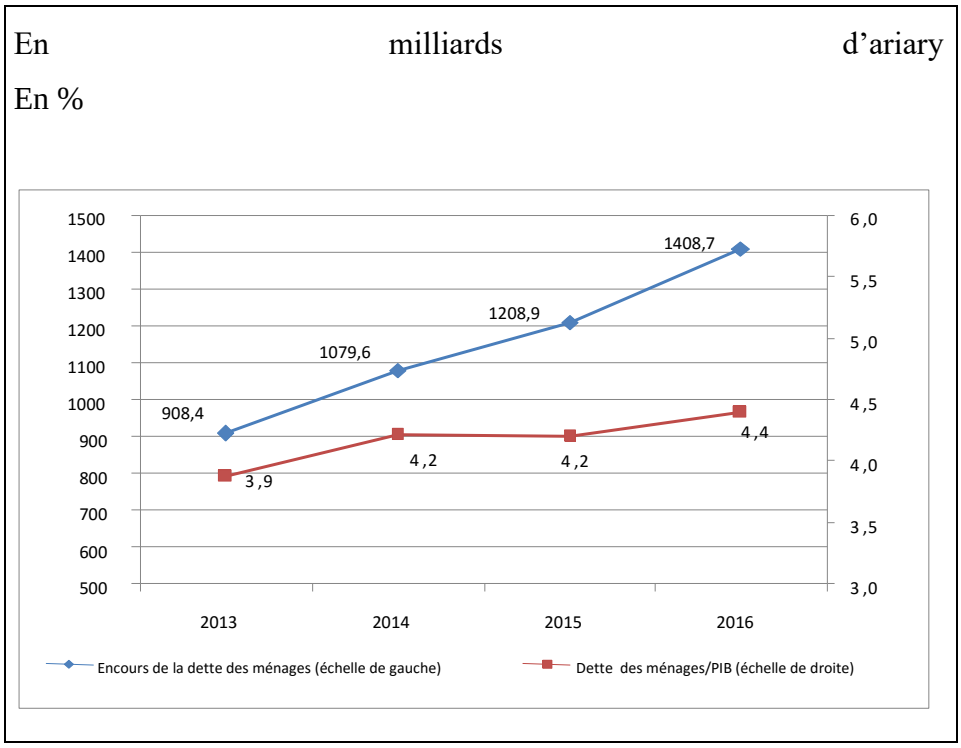

Source : Banky Foiben'i Madagasikara

La figure suivante montre l'affectation des dettes du ménage, où l'on pourrait constater que les dettes contractées par les ménages sont utilisées pour des usages quotidiens presque de consommation, soit par le crédit de trésorerie[4] pour des besoin urgent.

Figure 4 : : Structure des Crédits des Ménages en 2016

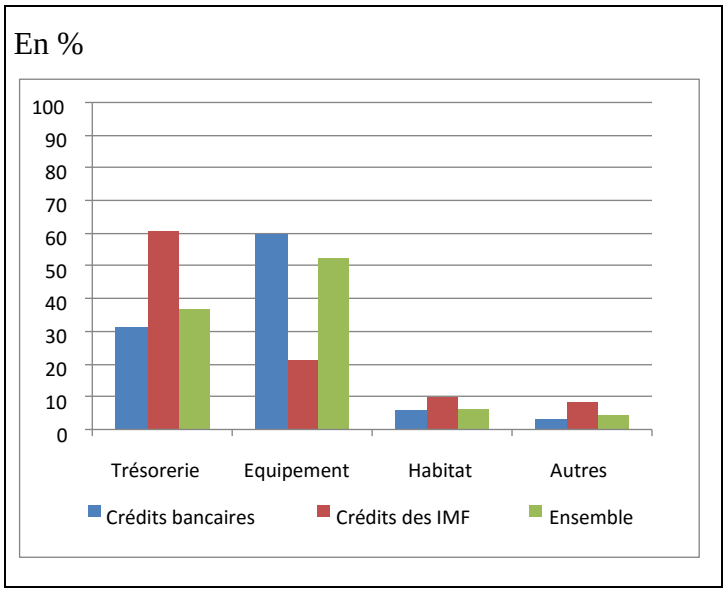

Source : Banky Foiben'i Madagasikara

Selon la banque centrale, la structure des crédits a été différente entre les banques et les IMF.

En effet, si les banques ont surtout promu les crédits à l'équipement, les IMF, en revanche, ont choisi d'orienter davantage vers les crédits de trésorerie.

On peut ainsi avancer que la politique d'octrois de crédit en microfinance n'influe plus à grande échelle la lutte contre la pauvreté et voire même inefficace car ce dernier est juste devenu une issue afin d'avoir recours à des besoins urgent et à court terme pour les ménages.

2. *La microfinance, moyen de subsister contre la crise de 2009 jusqu'à aujourd'hui*

Pendant les 4 ans qui ont suivi la crise, le nombre de personnes venues négocier des microcrédits a presque doublé, passant de 529 774 à 984 683 personnes et les Institutions de Microfinance dépassent les banques en termes de couverture. La microfinance à Madagascar touche désormais 29,69% des ménages contre 10% en 2008, le secteur touche également

[4] **le crédit de trésorerie** un octroi de crédit à court terme pouvant vous aider à combler un besoin urgent.

presque la totalité des 22 régions du pays selon l'analyse du ministère de l'économie et de l'industrie.

Cet intérêt pour la microfinance est dû aux crises économiques que le pays a traversé ultérieurement.

En effet, depuis le début de la crise en 2009, on a enregistré 4 millions de personnes supplémentaires vivants sous le seuil de pauvreté ainsi que 336 000 chômeurs supplémentaires, plaçant Madagascar parmi les pays représentant le taux le plus élevé de pauvres dans le monde. Ainsi, de nombreux ménages décident d'utiliser la microfinance pour développer et faire perdurer leurs commerces ou autres activités génératrices de revenus. Mais il se peut que davantage la major parties des recours à la microfinance ne soient fait pour les investissement mais en consommations de subsistance, après tous, la crise bloque les activités économiques et la probabilité d'avoir un Taux de Rentabilité interne négatif en microfinance fit élevé rien que dans les secteurs informel seulement .
Selon le rapport de la vice-primature chargée de l'Economie et de l'Industrie du pays ,les encours de crédit ont connu une augmentation passant de 70 093 millions d'ariary (monnaie locale, environ 24 millions d'€) en 2008 à 314 791 millions d'ariary (soit environ 107 millions d'€) en 2012 et 785 institutions de microfinance sont présentes sur l'île alors qu'en 2008, elles n'étaient que 683 avant la crises.

D'après la FMI et la Banque Mondiale, le cas de Madagascar ne cesse de s'empirer en therme de pauvreté après la crise de 2009 ce qui avance que jusqu'à maintenant la majorité de la population est encore en mode « subsistance » alors que les encours au microcrédit ainsi que les IMF ne cessent de croitre.

Tableau 2 : **Etat financiers des IMF en 2008 et 2009**

IMF	% augmentation des charges net sur CDL (2009/2008)	Charges nettes sur CDL/PNB (2009)	Charges nettes sur CDL/PNB (2008)
OTIV Tana	+37%	44%	38%
PAMF	+55%	6%	6%
AccèsBanques	+32%	8.5%	12%
CECAM	+230%	7%	2.3%
MICROCRED	-33%	4.5%	4.8%
	+262%	14%	6.8%

Source : AFD (« *Les institutions de microfinance malgaches faces à la crise » oct 2010*)

La rentabilité des IMF est directement affectée par l'effet conjugué d'une croissance plus faible et de la hausse des provisions pour créances douteuses, y compris les abandons et restructuration de créance. L'augmentation des charges nettes sur les créances douteuses des IMF en 2009 sont due à la crise économique empêchant les ménages à faire profit et retardant leurs remboursements plus tard après le jour d'échéance et même par l'abandon du remboursement. La crise fut marquée ainsi en même temps par l'impact négatif des IMF en rentabilité et aussi les recours de nouvelle autre

En bref l'accès de la population a la microcrédit peut être soit seulement un moyen pour la majorité des bénéficiaires de combler les dettes qu'ils ont déjà à payer pour les remettre à plus tard pendant le jour de l'échéance du crédit en n'évoluant en rien leur niveau de vie, soit ce n'est pas la majorité de la population pauvre qui bénéficient de la microcrédit.

Section 2: LES FACTEURS SOCIO-CULTURELLES FRAPPANT LES BENEFICIAIRES CIBLES, LIEES A LA DEFAILLANCE DES PROGRAMMES DE MICROFINANCE

1. Les méfaits de l'incapacité à rembourser le crédit, une torture poussant la sociétés à refuser le programme.

De nombreux ouvrages ont montré que les coûts associés à l'offre des produits et services de microfinance incarnés, notamment par les taux d'intérêt ne constituent pas un frein à la demande de ses produits et services. La demande de microcrédits apparaissant de manière incompressible par rapport au coût de l'offre, cette demande ne peut être considérée comme étant régulée par les taux d'intérêt qui constituent par ailleurs, le principal poste qui alourdit le coût du microcrédit, Kamalan et Ababacar (2006).

Toutefois, si pour les clients, les taux d'intérêt ne représentent pas un réel souci alors qu'ils sont considérés prohibitifs, en revanche, certaines pratiques de contrôle et/ou de gestion des portefeuilles de microcrédits apparaissent, elles, plus préoccupantes aux yeux des clients en microfinance.

Une enquête récente effectuée de janvier à mai 2006 portant sur 896 clients dans deux importantes IMF au Bénin a permis de mettre en évidence des pratiques telles que l'affichage public des photos et la séquestration des clients défaillants dans le réseau des CLCAM et le recours aux recommandeurs et ou aux avaliseurs[5] ou encore la relance des chargés de prêts en groupe au PADME[6], Kamalan (2007).

Notons toutefois que, si d'un point de vue légal ses pratiques pourraient être remises en cause du fait de leur caractère « avilissant » pour le client (surtout l'affichage de photos et la séquestration), elles sont néanmoins parfaitement tolérées ou acceptées et reconnues par la société béninoise. Néanmoins, il est probable que ces pratiques aient engendré chez certains clients des processus d'exclusion et ou de dénigrement pour eux-mêmes et/ou pour les membres de leurs familles. Le fait d'être affiché ou d'être séquestré ou le fait de voir « débarquer » chez

[5] Un avaliseur est une tierce personne qui propose en garantie son propre bien en vue d'obtenir un crédit au bénéfice d'un emprunteur.

[6] Au PADME, les agents de crédits sont appelés « chargés de prêts (CP) ». La démarche de la relance en groupe est une technique où plusieurs CP se déplacent en groupe chez un client défaillant à son domicile ou sur son lieu de travail. C'est une démonstration qui vise à attirer l'attention de l'entourage d'un client défaillant en vue de dévoiler, aux yeux de tous, sa situation de client indélicat.

un client, de manière bruyante, un groupe d'agents gestionnaires de micro-crédit, est ressenti par les clients comme des déshonneurs et des malheurs.

Subir ces pratiques un jour, c'est porter la honte pour toujours ; car les conséquences sociologiques et psychologiques sont d'une portée considérable tant pour le client défaillant que pour son entourage.
Certains clients interrogés préféreraient « se donner la mort » plutôt que de vivre de pareilles situations de honte pour eux-mêmes et pour leur famille car ils craignent ainsi de se retrouver en rupture de liens sociaux. Pour ces clients, l'exclusion, c'est le fait d'être seul et isolé, privé des rapports d'entraide et de solidarité générés par les liens sociaux ; lesquels pourraient constituer un rempart contre la pauvreté. Cette déconstruction sociale conduit donc à une double sanction : celle de ne plus pouvoir accéder aux services financiers, tant que le problème d'impayé n'est pas résolu, et celle de perdre le capital « image » dont jouit le client dans son milieu de vie. De ce point de vue, l'exclusion, c'est la forme la plus détestable de la pauvreté aux yeux des clients. Pourtant, les supposées « bonnes pratiques » de la micro-finance ne s'embarrassent guère de moral, pourvu qu'elles marchent. Et en l'occurrence, ces pratiques marchent puisqu'elles sont suffisamment dissuasives.

D'autre part, le fonctionnement des « bonnes » pratiques de la micro-finance développe une approche institutionnelle des droits sociaux autour des notions d'inégalité, de discrimination sexuée et d'exclusion fondée sur une logique sexuée.

2. *Les programmes de microfinance pouvant encore être substitué par d'autre recours traditionnel.*

Le cas de Madagascar en exclusion se caractérise en la peur des ménages à affronter le risque liant a des octrois de crédit. D'autant plus que la société malgache donne beaucoup d'importance à la façon dont ses environ et voisinages lui regardes, ses tradition a recourir au niveau de sa famille et ses collègue au nom de ce qu'est le « fihavanana » en cas de besoin aident les ménages a recourir à la microfinance.

Basé sur les formes de microfinances traditionnels a caractéristiques mutualiste dans les région ruraux et encore éloigné (tontine,valin-tanana…), la microfinance n'est pas traduit par la population comme moyen de sortir de la pauvreté. L'idée de juste survivre pour aujourd'hui

domine dans la majorité des ménages ruraux sans dire leurs niveaux d'instruction qui est très bas accroissant leurs peurs de faire des essaie sur le programme.

CONLUSION

En conclusion nous avons pu constater que parmi l'histoire de la micro-finance, certain pays ont connu des échecs et certain on put voir des succès. La cause des réussites et des défaillances des programmes de micro-finance dans chaque pays dépend à tout prix des facteurs institutionnels que traditionnel de chaque pays cibles. De ce fait, le cas de Madagascar se distingue de tous par son instabilité politique et économique et la structure de ses IMF.

Du au taux d'intérêt élevé engendré par la crise politique de 2009, le taux de rentabilité interne des microentreprises tend vers un chiffre négatif les poussant à éviter les offres de micro-crédits. Au niveau des bénéficiaires cibles l'inefficacité du programme est liés aux facteurs socio-culturels de chaque pays et l'historique de ses modes de micro-finance traditionnelle, aussi encore face aux blocages des activités économiques subies par le pays à forme répétitif durant les crises qui se sont succédées, la demande des ménages aux micro-crédits deviennent seulement un protocole pour survivre n'évoluant en aucun cas leur niveau de vie. Les crédits contractés au niveau des IMF deviennent ainsi des moyens pour payer les dettes précédant du ménage et ainsi de suite causant enfin le surendettement.

BIBLIOGRAPHIE

Amin S., Rai A.S. et Topa G. (2001), « *Does microcredit Reach the Poor and Vulnerable? Evidence from Northern Bangladesh* », Center for International Development? Working Paper n°28, 30p.

Baumann, E. (2001) « *Burkina Faso: heurs et quelques malheurs de la micro-finance* », in Rapport Exclusion et Liens financiers, Rapport 2001, Paris, Economica, pp° 214-226.

COLLINS D., MORDUCH J., RUTHERFORD S., RUTHVEN O. (2009) *Porfolio of the Poor. How the World's Poor Live on $2 a Day*, Princeton University Press, 283 p.

Coleman B.E. (2002), *« Microfinance in Northeast Thailand: Who Benefits and How Much? »*, Economic and Research Department Paper Series n°9, Asian Development Bank, 35p.

DUFLO E (2009) *Lutter contre la pauvreté (2) : La politique de l'autonomie*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. La république des idées, 110 p

Devo V.B., 2001, *Réflexions sur la mise ne place d'un mécanisme régional de financement dédié à la lutte contre la pauvreté : politiques et orientations générales,* Séminaire sur la contribution du secteur financier à la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres de l'UMEOA, Bamako, 9 et 10 juillet 2001.

Dugas-Iregui, Sébastien. 2007. Débat entre institutionnalistes et welpharistes en microfinance. Chaire-Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement. UQAM.28P.

DUNFORD, C. *"Microfinance : A Means to What End ? »*. Présentation à la conférence « Global Dialogue on Microfinance and Human Development » tenue du 1er au 3 avril 1998, Stockholm, disponible au http://www.gdrc.org/icm/dunford-ffh.html

Evans T.G., Adams A.M., Mohammed R. et Norris A.H. (1999), « *Demystifying Nonparticipation in Microcredit: A Population-Based Analysis* », *World Development*, vol.27 n°2, pp.419-430.

Fonds d'équipement des Nations Unies, (2003) « *Evaluation de l'impact des programmes de microfinance* », Présentation des études de cas réalisées à Haïti, au Kenya, au Malawi et au Nigeria, 128 p.

Fouillet, C. (2006) *« La Micro-finance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh (Inde)* » Bulletin d'Information du Mardi (BIM), n° - 25 avril 2006, Gret-Cirad

Guérin, I. (2004) « *Micro-finance et servitude pour dette* », *Bulletin d'Information du Mardi* (BIM), n° - 07 décembre 2004, Gret-Cirad

Guérin, I. (2005) *« Les avantages comparatifs de la finance informelle* », *Bulletin d'Information du Mardi* (BIM), n° - 14 juin 2005, Gret-Cirad

Guérin, I & Servet J-M, (2005) *« L'économie solidaire entre local et global : l'exemple de la microfinance* », *RECMA*, n° 296

Gulde, A.-M & Pattillo C. (2006), « *Financiarisation de l'Afrique, L'Afrique pourrait croître encore plus si elle réformait son secteur financier* », *Finance et Développement*, juin, pp. 44-47.

Héliès, O. (2007) « *Surendettement : le chemin vers l'extrême pauvreté* », *Bulletin d'Information du Mardi (*BIM), n° - 13 janvier 2007, Gret-Cirad

Kamalan A. E. & Ababacar S. D. (2006) « *Les taux d'intérêt conditionnent-ils la pérennité des Institutions de Micro-finance ? Eclairages théoriques et empiriques* » Communication aux Journées de recherches du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, CARE, 6 et 7 avril, Rouen

Khandker S.-R. (2005) *« Micro-finance and Poverty: Evidence Using Panel Data from Bangladesh »*, *The World Bank Economic Review,* 19(2):263-286

Labie M. (2004), « *Micro-finance : un état des lieux* », *Monde en développement*, vol. 32 - n° 126, pp. 9-23.

Littlefield, E, Morduch J. & Hashemi S. (2008), *« La micro-finance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement?* », CGAP n° 24, janvier, 11 p.

Macharia, G. & Attoumane A. S (2005) « Renforcement des capacités des institutions de micro-finance en Afrique : enjeux et perspectives », *Techniques Financières et développement*, 78/mars, pp. 193-203.

MicroRate and *al*. (2003) « *Indicateurs de Performance pour les Institutions de micro-finance, Guide Technique* », traduction de *« Performance Indicators for Micro-finance Institutions: Technical Guide* » CGAP, Col. Technical Tool Series

Nowak, M. (2005) On ne prête pas qu'aux riches, La révolution du microcrédit, JC Lattès.

Servet, J-M (2005), *« Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud* », *Problèmes Economiques*, n° 2 928, mars, pp. 22-27.

Kamalan, E. (2007) « *La responsabilité dévoyée des Institutions de Micro-finance, évidences au Bénin* » communication aux 7èmes Rencontres internationales du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, 24-25 mai, Rennes

Littlefield, E, Morduch J. & Hashemi S. (2008), « *La micro-finance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement?* », CGAP n° 24, janvier, 11 p.

Morduch J. (1999), « *The microfinance promise* », Journal of economic literature, vol. 37, pp. 1569-1614.
Google Scholar DOI:10.1257/jel.37.4.1569

Morduch J. (2000), « The microfinance schism », World Development, vol. 28, n° 4, pp. 617-629.
Google Scholar DOI:10.1016/S0305-750X(99)00151-5

Navajas S., Schreiner M., Meyer R.C., Gozalez-Vega C. et Rodriguez-Meza J. (2000), « Microcredit
and the Poorest of the Poor: Theory and Evidence from Bolivia », *World Development*, vol. 28 n°2,
pp.333-346.

Servet, J-M (2005), « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud », *Problèmes Economiques*, n° 2 928, mars, pp. 22-27

Servet, J-M (2006), Banquiers aux pieds nus, microcrédit et micro-finance, Odile Jacob
Valtriani, P. (1995) « La lutte contre la pauvreté », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 751, 7 juillet, La Documentation française.

Weiss J., Montgomery H., and Kurmanlieva E., 2003, *Microfinance and poverty reduction in Asia:*
what is the evidence?, ADP Institue Research Paper Series, n°53, 2003.

Woller, Gary M, Dunford, Christopher et Warner, Woodworth, "Where to Microfinance ?", International Journal of Economic Development, Vol. 1, No. 1, 1999

TABLES DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 **:** Liste des IMF de Madagascar selon leur Niveau, forme juridique et nombres de points de services

Tableau 2 : Etat financiers des IMF en 2008 et 2009

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution du secteur de la microfinance de Madagascar 2012-2016

figure 2: Les causes de réticence des microentrepreneurs à recourir au microcrédit en milieu rural et urbain (en pourcent**)**

Figure3 : Evolution de l'encours e la dette des ménages 2013-2016

Figure 4 : Structure des Crédits des Ménages en 2016

LISTE DES ABBREVIATION :

ACEP : Agence de Crédit pour Entreprise Privée

BAD: Banque Africaine de Développement

BFM : Banky Foiben'i Madagasikara

BRAC : Bangladeesh Rural Advancement Commitee

BRI: Bank Rakyat Indonesie

CDL : Créances Douteuses et Litigieuses

CECAM : Coopérative d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels

CEFOR : Crédit Epargne Formation

CLCAM : Caisse Local de Crédit Agricole mutuel

CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière

ENEMPSI : Enquête National sur l'Emploie et le Secteur Informel

FAD : Fonds Africaine de Développement

FENU : Fonds d'Equipement des Nations Unies

HARDI : HArmonisation pour la Réalisation d'un Développement Intégré

IMF : Institut Micro-financier

INSTAT : Institut National de la Statistique

MECI : Mutuels d'Epargne et de Crédit de l'Inscae

OMD : Objectif Du millénaire pour le développement

ORDIMIC : ORganisation DIocesain de MICrocrédit

OTIV : Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola

PADME : Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprise

PAMF : Première Agence de Microfinance

PNB : Produit National Brute

PRODEM: Programa de Desenvolvimento Municipal

TIAVO : Tahiry Ifamonjena Amin'ny VOla

TITEM : Tahiry Iombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara

TRI : Taux de Rentabilité Interne

UPI : Unité de Production Individuel

Table des matières

REMERCIEMENTS 3

INTRODUCTION 1

Chapitre I : INTRODUCTION GENERALE SUR LA MICROFINANCE 3

Section 1 : REVUE DE LA LITTERATURE SUR LA MICROFINANCE 5

1. Débat entre welpharistes et institutionnalistes dans la vocation des microfinances.....5

2. Micro-finance comme facteur multiplicateur des inégalités.....6

3. Micro-finance et accroissement des revenus.....8

3.1- Micro-finance et surendettement.....8

3.2- Micro-finance, servitude pour dette et suicide.....10

4. La microfinance et ses parcours dans les continents.....11

Section 2 : LA MICROFINANCE EN AFRIQUE 13

1. L'origine africaine.....13

1.1 Les travaux en groupe.....13

1.2. Les tontines 13

1.3. Les banquiers ambulants (usuriers).....14

1.4. Les caisses villageoises.....14

2. La structure de la microfinance à Madagascar.....15

2.1. Les IMF mutualistes.....15

2.2. Les IMF non mutualistes.....16

2.3. Les établissements de crédit spécialisés dans la microfinance.....16

2.4. Les banques classiques.....16

2.5. Trois niveaux d'IMF selon leurs risques.....17

Chapitre II : DEFAILLANCE DES PROGRAMMES DES INSTITUTS DE MICROFINANCE ENGENDREE PAR LEUR STRUCTURE MÊME 18

Section 1 : LA VISION INSTITUTIONNALISTES EXAGEREE DES IMF 20

1. *Des taux de marque trop élevé changeant en profit*
2. *Taux d'intérêt trop élevé engendrant un taux de rentabilité interne (TRI) désagréable.*

Section 2 : LA STRUCTURE DES MICROFINANCE N'ATEIGNANT PAS LES PLUS PAUVRES 24

1. Les IMF a eu des structures défaillantes dans le monde sur l'atteinte des plus pauvres.....24

2. L'auto-exclusion par faute de structure des IMF et mal répartition 26

Chapitre III : BLOQUAGE DES PROGRAMME DE MICROFINANCE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DEPUIS LES BENEFICIAIRES CIBLES 29

Section 1: LA MICROFINANCE DEVENU UN SIMPLE MOYEN DE SUBSISTENCE QUOTIDIEN POUR LES BENEFICIAIRES 31

1. Le Surendettement par le microcrédit……31

2. La microfinance, moyen de subsister contre la crise de 2009 jusqu'à aujourd'hui…….32

Section 2: LES FACTEURS SOCIO-CULTURELLES FRAPPANT LES BENEFICIAIRES CIBLES, LIEES A LA DEFAILLANCE DES PROGRAMMES DE MICROFINANCE 35

1.Les méfaits de l'incapacité a rembourser le crédit, une torture poussant la sociétés a refuser le programme……35

2. Les programmes de microfinance pouvant encore être substitué par d'autre recours traditionnel……36

CONLUSION 38

BIBLIOGRAPHIE 39

TABLES DES ILLUSTRATIONS 42

LISTE DES TABLEAUX 42

LISTE DES GRAPHIQUES 42

LISTE DES ABBREVIATIONS……..43

Résumé

La microfinance est souvent abordée dans la littérature comme un outil de lutte contre la pauvreté. Le microcrédit est une idée attractive qui offre aux exclus du système financier traditionnel une opportunité d'améliorer leur niveau de vie constitue un levier pour développer leur environnement. La finalité du marché de microfinance consiste en une occupation de la situation de pauvreté et de la vulnérabilité financière dans le monde entier. Pourtant il est constaté qu'en même temps qu'en parallèle avec l'augmentation des nombres des institut micro-financier, la pauvreté tend aussi à se régresser à Madagascar.

Cette présente étude mettra son accent sur les liens qui sont créé entre la microfinance et la pauvreté en évoquant les causes de la défaillance des programmes de lutte contre la pauvreté par le biais de la micro-finance, venant en premier lieu des institutions même et de ses structures et en second lieu, venant des bénéficiaires cible du projet de micro-finance.

Mot-clefs :

Microfinance - microcrédit - ménage – pauvreté - exclusion

Nombres de pages : 43